

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**TRAVAUX
PROGRAMME VOIRIE 2026**

Le vingt-et-un mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, **Maire.**

Présents Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Eric BOLIN, Guy REYNIER, Agnès RAYMOND, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Marine LAPEYRE, Michel OLIVIER et Gwenaëlle DUMAS.

Absent excusé ayant donné pouvoir Sandrine GALOPIN pouvoir donné à Christophe DELMAS, Jérôme HEREIL pouvoir donné à Cécile LOURADOUR, Céline AUMONT pouvoir donné à Bernard CHARBONNEL, Romain TREILLE pouvoir donné à Marie-Aurore LACOTTE et Jean-Baptiste BOSREDON pouvoir donné à Chantal BREUIL.

Membres	19	Présents	14	Représentés	5
----------------	-----------	-----------------	-----------	--------------------	----------

Monsieur Christophe DELMAS a été nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 mai 2026.

Monsieur Jean FRANCOIS, adjoint en charge de la voirie communale, informe le conseil municipal que la commission s'est réunie le 18 mai et a validé le choix des routes à inscrire au programme 2026.

Une première réunion de la commission avait porté sur le recensement des voiries le 21 avril ; suite à ce recensement, le bureau d'études COLIBRIS VRD a établi l'estimation des travaux qui s'élevait à 335 216,40 € TTC.

Un travail a donc été réalisé pour ramener la programmation des travaux de voirie à l'enveloppe budgétaire et Monsieur l'Adjoint détaille les travaux qui feront l'objet de la programmation voirie 2026 :

Tranche ferme

n°	Désignation
1	Route de Prach
2	Route des Termes
3	Route de la Bastide
4	Rue du Marais
5	Route de la Garde
6	Route de la Gratade entre le n° 12 et le n° 19
7	4 tonnes de PAT
8	Recherche de réseaux



Tranche optionnelle

n°	Désignation
PSE1	Rue du Brasier

n°	Désignation
PSE 2	Route d'Aucher

n°	Désignation
PSE 3	Route des Sauteries

n°	Désignation
PSE 4	5 tonnes de PAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- de réaliser cette programmation de travaux au titre de l'année 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment le lancement de la procédure de marché à procédure adaptée pour les travaux. Les critères de notation des offres seront 60 % pour le prix des prestations et 40 % pour la valeur technique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

*Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

**Le Maire,
Bernard CONTINSOUZAS**

**Le secrétaire,
Christophe DELMAS**

